## FUMEL

## REGLEMENT INTERIEUR RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S, PARENTS ET ENFANTS

## I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Relais Assistantes Maternelles, parents et enfants à Fumel est une structure intercommunale dépendant administrativement de Fumel Vallée du Lot, agréée par la D.D.V.S. et conventionnée avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole du Lot et Garonne.

La responsable du Relais Assistantes Maternelles, Parents et Enfants (R.A.M) est chargée de la gestion globale et assure un lien entre :
> les assistantes maternelles
> les parents
> les enfants
> Fumel Vallée du Lot
> la Caisse d'Allocations Familiales
> la Mutualité Sociale Agricole
$>$ les Services de Protection Maternelle Infantile (PMI)
> le Conseil Général du Lot et Garonne

Le relais Assistantes Maternelles, Parents et Enfants est un service gratuit ouvert à tous.

Le R.A.M est un service présent pour les assistantes maternelles afin de renforcer leur activité, et qui s'ouvre aussi à tous les métiers d'accueil individuel.

Le R.A.M est aussi présent pour informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire, qu'ils soient individuels ou collectif ; à savoir :
-les assistantes maternelles
-l'accueil à domicile
-l'accueil collectif

- les micro-crèches
-MAM (maison des assistant(e)s maternell(e)s.
Le responsable du relais assistant(e)s maternell(e)s accueillent les enfants durant les matinées d'éveil accompagnés des assistantes maternelles ou de leurs parents.

Le RAM offre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles. C'est à la fois un lieu de professionnalisation et d'animation.

## II. Situation fonctionnelle

## Pôle Petite Enfance

3, passage Paul Froment
47500 FUMEL

## III. Missions du responsable de Relais Assistant(e)s maternell(e)s

La responsable du R.A.M est éducatrice de jeunes enfants. Elle a pour mission l'accueil, et l'information aux parents ainsi qu'aux assistantes maternelles et ce dans un souci de neutralité. Elle est garante du règlement intérieur.

La responsable du RAM a pour missions :
> d'informer les parents
> d'informer les professionnels de l'accueil de la petite enfance. Informer les assistant(e)s maternelle)s sur les modalités d'exercice de leur profession et sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre.
> Participer à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant. Les animateurs de RAM peuvent être associés à l'élaboration des diagnostics territoriaux et aux réunions de préparation et bilan des contrats enfance/jeunesse.
> Echanger avec les autres institutions. C'est un travail de concertation et de partenariat afin de favoriser les échanges avec les structures du territoire.
> Participer à la gestion administrative et budgétaire du relais.

Elle est accompagnée durant les matinées d'un agent titulaire du CAP Petite Enfance.

## IV. Fonctionnement du Relais :

Le relais est ouvert les mardis et jeudis de 9 h à 16 h ainsi que les mercredis matin de 9 h à 12h30.

Le R.A.M accueillent les enfants durant les matinées d'éveil accompagnés des assistantes maternelles ou de leurs parents.

Les matinées d'éveil se font les mardis et jeudis de 9 h30 à 12 h sur inscription obligatoirement.

Ces matinées s'organisent de la manière suivante :

- Accueil de 9h30 à 10h
- 10h : début des activités ou des jeux libres
- $\quad 11$ h30 à $12 h$ : Départ

Durant les matinées d'éveil, il est demandé à ce que les téléphones portables restent dans le vestiaire.

Pour les demandes d'informations, il est impératif de prendre rendez à l'avance afin de pouvoir fonctionner dans les meilleures conditions. Aucun rendez-vous ne sera pris lors d'une matinée d'éveil.

Merci de fournir une copie de votre agrément en cours afin de pouvoir avoir tous les documents à jour.

Le RAM est un lieu d'échanges et d'informations:

- des permanences d'accueil téléphonique ou d'entretien pour les parents et les assistantes maternelles permettant d'établir un contact, et maintenir une veille sociale permanente.
- un dispositif qui permettra d'orienter parents et assistantes maternelles en les relayant vers les bons interlocuteurs et en leur fournissant une documentation concrète sur laquelle ils pourront s'appuyer.
- des entretiens individuels ou collectifs permettant d'analyser leurs besoins et être réactif sur les questions diverses et les disponibilités des assistantes maternelles en maintenant à jour et régulièrement «l'offre et la demande». Ils permettent également d'être à l'écoute des parents et leur apporter une aide à la parentalité dans un contexte socio-économique difficile.

Pour les assistantes maternelles la fréquentation du relais leur permettra dans un premier temps de palier l'isolement qui existe puisqu'elles exercent leur métier à domicile. Leur participation aura pour but, dans un deuxième temps de se «perfectionner» et de se « professionnaliser ».
-Par ailleurs, le relais existe aussi pour faciliter le rapport de gré à gré. L'animatrice, par le biais de l'information, fera la médiation parfois entre les parents et les assistantes maternelles, en cas de litige.

## V. CAPACITE D'ACCUEIL

Le relais pourra accueillir au maximum 12 enfants et 4 adultes. Il est donc impératif de s'inscrire aux matinées d'éveil pour y participer. Un seul accompagnant sera autorisé à participer (soit un parent, soit l'assistante maternelle).

Seule exception, le nombre de professionnels, d'enfants et de parents peut être augmenté lors des matinées avec un intervenant extérieur.
L'âge des enfants accueillis: 0-6 ans.

## VI. LA FREQUENTATION DU RELAIS:

## 1-Les matinées d'éveil:

Les matinées d'éveil sont destinées aux assistantes maternelles et aux enfants dont elles ont la garde. Elles sont ouvertes également aux parents qui souhaiteraient participer aux activités du RAM.
Durant ces matinées d'éveil, l'animatrice propose des activités, mais il est fondamental que les assistantes maternelles ou les parents participent aux activités avec les enfants qu'ils amènent.
Ce sont eux qui en ont la charge et il est nécessaire qu'ils s'impliquent dans les animations. L'enfant est libre de participer à l'activité proposée sous le regard bienveillant de l'adulte. Pour l'enfant l'activité doit rester source de plaisir. Il est donc important de respecter le développement de l'enfant et ne pas lui proposer une activité qu'il ne peut pas faire s'il n'est pas encore en capacité de le faire. L'adulte doit accompagner l'enfant sans le faire à sa place.
Enfin, pour l'organisation de ces matinées d'éveil, il faudra au préalable annoncer sa venue à l'animatrice, afin qu'elle puisse optimiser l'espace et adapter les animations en fonction du nombre de participants.

## 2-Les rendez-vous avec les parents et les assistantes maternelles:

Les rendez-vous avec les parents ou les assistantes maternelles se feront dans le bureau de la responsable du RAM qui se trouve dans le Pôle Petite Enfance.
Ils seront fixés de préférence à l'avance, pour une meilleure organisation.
Il est important de rappeler que lors des rendez-vous, la responsable se mets à la disposition des parents et des assistantes maternelles afin de répondre au mieux à leurs attentes.
En aucun cas la responsable du relais ne prend parti, ni pour l'assistante maternelle, ni pour le parent.
Les informations données sont à titre indicatif et ne sont pas de l'ordre de l'obligation.
Il est donc important de rappeler également qu'il est dans l'intérêt de chacun d'entretenir des rapports cordiaux afin que ce service fonctionne.

## 3- Les réunions collectives:

Les réunions collectives sont organisées pour favoriser les échanges, le partage, l'information entre tous les acteurs du relais.
Par conséquent, dans un souci d'efficacité, et pour le groupe, il est important de respecter des règles simples comme écouter lorsque quelqu'un prend la parole ou encore respecter les opinions de chacun même si elles sont divergentes.

## Un lieu de partage et d'animation:

Le relais assistantes maternelles, parents et enfants de Fumel Vallée du Lot est le lieu de partage et d'animations.

Ces échanges et ces animations se feront en réseau avec les partenaires et en développant un tissu relationnel au sein de Fumel Vallée du Lot. Ils se feront grâce à la mise en place d'actions, de sorties et en étant parfois en relation avec des intervenants extérieurs.

En effet, c'est les mardis matins et les jeudis matins qu'auront lieu les «matinées d'éveils» qui se composeront de plusieurs temps:
-un premier temps avec l'accueil des assistantes maternelles et des enfants.
-un second temps avec des « jeux libres» pour les enfants pour leur laisser le temps de faire connaissance, de s'adapter au lieu, et de familiariser avec l'environnement.
-un troisième temps avec une activité proposée par l'animatrice du relais prévue au préalable qui sera du type activité artistiques (des activités arts plastiques), des activités de motricité (parcours dans le relais...), des activités sensorielles, des activités d'éveil musical, des activités culinaires...

Ces activités se feront avec l'animatrice, les assistantes maternelles et les parents qui souhaiteraient y participer.

## VII. SECURITE ET HYGIENE :

## SECURITE:

Tout déplacement ou toute sortie du relais fera l'objet d'une demande auprès de la responsable.

Chaque enfant présent dans le relais doit être accompagné d'un adulte référent et ne sera jamais laissé à la responsable, sauf en cas de situation d'extrême urgence.

## Autorisations parentales:

Pour les matinées d'éveil et les sorties éventuelles, une autorisation parentale écrite sera demandée et obligatoire.
De même pour la publication ou l'affichage de photographies au relais.

## HYGIENE:

Il sera demandé aux adultes référents et aux enfants de retirer leurs chaussures par souci d'hygiène pour les enfants et respect du matériel employé.

La fourniture des couches est à la charge des familles et des assistantes maternelles, aucun matériel ni aucune fourniture ne seront délivrées au relais.

Lors des matinées d'éveil, la toilette est faite par les parents ou les assistantes maternelles et l'alimentation donnée par leurs soins.

Aucun traitement médical éventuel ne sera donné au relais par la responsable.
En tout état de cause, la responsabilité du personnel de l'établissement et de la communauté de communes ne saurait être engagée en cas de perte de tel ou tel objet de valeur pendant la présence de l'enfant au relais.

## Imprimé à conserver par l'assistante maternelle ou le parent.

Je soussignée, M. $\qquad$ certifie avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, et m'engage à le respecter.

Fait à $\qquad$ le $\qquad$ ./...../20 $\qquad$

Signature:

## Imprimé à retourner à la responsable du RAM.

Je soussignée, M. $\qquad$ certifie avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, et m'engage à le respecter.

Fait à $\qquad$ le $\qquad$ ./....../20.......

## Signature:

